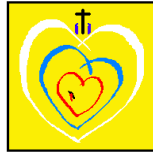


LES DEUX TÉMOINS

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LIAISON ET D'INFORMATION
ASSOCIATION UNITÉ - FONDATEUR ABBÉ ROBERT LARGIER

38, ROUTE DE CALVI, QUARTIER MARCASSO - 20225 CATERI - Tél. : 04 95 61 75 25 - Courriel : unite@wanadoo.fr
N° 114 - MARS 2026 <https://unite-asso.com> ISSN 1623-2135



- ✦ **Les Trois Cœurs**, celui de Jésus transpercé par le coup de lance en rouge, celui de Marie en bleu et celui de Joseph en blanc, sont enchâssés les uns dans les autres pour représenter l'unité d'amour de la Sainte Famille : Jésus, le Sacerdoce - Marie, la Maternité divine - Joseph, le protecteur du Sacerdoce et de la Maternité (in Saint Matthieu 1, 18-25 et 2, 13-23).
- ✦ **Les Trois Cœurs** sont dans un cadre carré qui symbolise l'Église sainte telle que Saint Jean la voit dans l'Apocalypse (21, 2, 10, 16) : la Sainte Famille modèle de l'Église.
- ✦ **Les Trois Cœurs** sont inscrits sur fond jaune, la couleur de la Papauté, car l'Église du Christ repose sur Pierre - rocher, guide et pasteur - selon la volonté exprimée par Jésus-Christ (in Saint Matthieu 16, 18, in Saint Luc 22, 32 et in Saint Jean 21, 15-17).
- ✦ **Les Trois Cœurs** sont surmontés de la croix au pied de laquelle sont réunis les deux Témoins : la Sainte Vierge Marie et Saint Jean l'apôtre, la Femme qui est la Maternité divine et le Prêtre revêtu du Sacerdoce du Christ, tous deux tournés vers le Christ, tous deux unis par le Christ, tous deux envoyés en mission par le Christ (in Saint Jean 19, 25-27 et Apocalypse 11, 3-12).

Ainsi se réalise l'unité de l'esprit dans la diversité des talents.

Ce bulletin est tout entier au service de la construction de l'Église comme le demande Saint Paul dans son Épître aux Éphésiens (4, 12-15) : « **organisant ainsi les saints pour l'œuvre du ministère, EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU CORPS DU CHRIST, au terme de laquelle nous devons parvenir, tous ensemble, à ne faire plus qu'un dans la foi et la connaissance du Fils de Dieu, et à constituer cet Homme parfait, dans la force de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ. Ainsi nous ne serons plus des enfants, nous ne nous laisserons plus balloter et emporter à tout vent de la doctrine, au gré de l'imposture des hommes et de leur astuce à fourvoyer dans l'erreur. Mais, VIVANT SELON LA VÉRITÉ ET DANS LA CHARITÉ, nous grandirons de toutes manières vers Celui qui est la Tête, le Christ** ».

Guérison du serviteur du centurion

In Saint Matthieu
8: 5-13

(5) Comme Jésus entra dans Capharnaüm, un centurion l'aborda, le priant (6) et disant : « Seigneur mon serviteur est couché dans ma maison, atteint de paralysie et il souffre atrocement »

(7) Jésus lui dit :
« J'irai et Je le guérirai »

Le centurion reprit :
« Seigneur, je ne suis pas digne que Tu entres sous mon toit ; mais dis seulement une parole, et mon serviteur sera guéri.

(9) Car moi, qui ne suis qu'un subalterne, j'ai sous mes ordres des soldats, et je dis à l'un : Va ! et il va, et à un autre : Viens ! et il vient, et à mon serviteur Fais ceci ! et il le fait »



Centurion prosterné aux pieds de Jésus Lui demandant la guérison de son serviteur,
Jean-Baptiste Jouvenet,
Caroline du Sud, Greenville, Bob Jones University Art Gallery and Museum

”Je ne suis pas digne”

(10) En l'entendant, Jésus fut dans l'admiration et dit à ceux qui Le suivaient : « En vérité, Je vous le dis, Je n'ai pas trouvé une si grande foi dans Israël. (11) Aussi Je vous déclare que beaucoup viendront de l'Orient et de l'Occident, et auront place au festin avec Abraham, Isaac et Jacob, dans le royaume des cieux »

(13) Puis Jésus dit au centurion : « Va, et qu'il te soit fait selon ta foi ». Et à l'heure même le serviteur fut guéri.

MÉDITATION

UT UNUM SINT (QU'ILS SOIENT UN) (IN SAINT JEAN 17, 21)

Abbé Julien Bacon†

Au début de l'année 1999, l'Abbé Julien Bacon offre une de ses méditations aux prêtres de l'*Opus Sacerdotale* pour les conforter dans la foi et la charité fraternelle. L'Association pour le soutien du sacerdoce catholique, plus connue sous le nom d'*Opus Sacerdotale*, a été fondée en 1964 par le Chanoine Étienne Catta pour réunir des prêtres qui souhaitent vivre dans l'unité avec leurs frères dans la foi au sein de l'Église catholique. L'Abbé Julien Bacon deviendra prier général de cette association dont l'Abbé Robert Largier est membre du bureau. C'est en tant que Prier que l'Abbé Julien Bacon adresse ce message d'unité aux prêtres de l'*Opus*. Mais, pourquoi ce message si fort ne pourrait-il pas être profitable pour des fidèles aussi ?

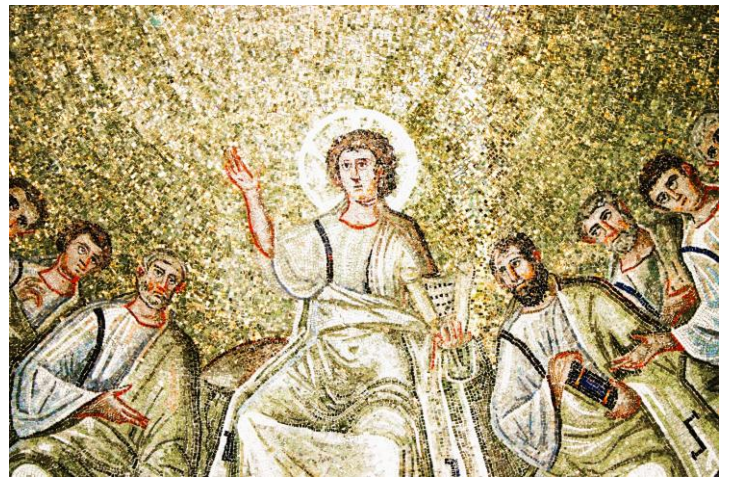


PRIÈRE POUR L'UNITÉ

Quel message vous confier, chers amis, en cette première circulaire de l'année, autre que celui que le Seigneur donnait à ses disciples, en cet admirable chapitre 7 de saint Jean. « Je prie pour tous ceux qui, grâce à leur parole croiront en Moi, afin que tous soient UN comme Toi, Père, tu es en Moi et Moi en Toi, qu'eux aussi soient en Nous »... « pour qu'ils soient Un comme nous sommes Un, moi en eux et toi en moi... » (17: 21-23). Chaque année, au début de Janvier nous prions pour l'unité des chrétiens. Nous pensons à toutes ces églises plus ou moins proches de nous, les orthodoxes, les monophysites, les anglicans, les protestants... Merci Seigneur, de nous avoir fait cette grâce d'apprendre à les regarder et à les écouter. Mon propos cependant ne s'étendra pas à la recherche de cette unité-là. Je voudrais vous convier d'abord à regarder au sein de l'Église catholique et à considérer sa grande souffrance.

« Bienheureux les artisans de paix, car ils seront appelés Fils de Dieu » (in Saint Matthieu 5: 9). Les artisans de paix sont toujours des artisans d'unité. Nous pouvons l'être dans notre Église déchirée. Dans le prodigieux renouveau de l'Église, nous avons notre note à jouer, et je crois que nous pouvons le faire avec plus d'audace. Depuis plus de trente ans, l'*Opus Sacerdotale* a montré que l'on pouvait vivre l'unité dans la diversité. Au-delà des clivages de rites et de tenues, nous nous retrouvons tous dans notre amour pour le sacerdoce, notre respect de la liturgie, notre vénération pour le Saint Sacrifice de la messe, notre dévotion aux Cœurs de Jésus et de Marie. Nous pouvons redire avec le psalmiste : « *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum!* » « Voyez ! Qu'il est bon, qu'il est doux que des frères demeurent unis ensemble ! » (Ps.132: verset 1).

C'est toujours une grande joie de nous revoir lors de nos réunions ou de nos retraites. Et c'est aussi



Jésus enseignant aux apôtres, *Traditio legis* (remise de la loi) : le Christ remet un rouleau à Saint Pierre en signe de la transmission du message évangélique, typique de l'art paléochrétien, fin IVème siècle, Basilique San Lorenzo à Milan, chapelle Sant'Aquilino (photo Giovanni Dall'Orto)

notre force, car beaucoup ont eu à souffrir et d'autres souffrent encore. Soyons proches de tous ceux qui ont été incompris, écartés, voire marginalisés ou rejetés. De cette souffrance, certains sont morts, il faut le savoir, et savoir mettre dans notre cœur toutes les misères de nos frères (miséricordieux) (5ème béatitude).



LA DEVISE DE L'OPUS SACERDOTALE

Méditons souvent sur notre devise :

« *Doctrina, Fortitudo, Pietas* ».

Doctrina !

Une doctrine solide, conforme à l'enseignement constant de l'Église catholique, loin des théories aventureuses de pseudo-théologiens. La pastorale ne peut être efficace que si elle est dictée par cette doctrine ; sinon elle s'égaré dans les méandres du socio-politique et ne décolle pas de l'horizontalité matérialiste, même si elle se pare d'un vocabulaire religieux.



Fortitudo !

Ce n'est pas seulement le courage. C'est la force d'âme, la constance dans l'effort, la patience, la réflexion, le jugement. C'est l'accueil de la Parole et la volonté de la proclamer, parce que c'est la mission que le Seigneur nous a confiée. Et nous devons porter des fruit, plantés que nous sommes au jardin de Dieu. « Je vous ai choisis et vous ai établis pour que vous alliez et portiez du fruit, et que votre fruit demeure » (in Saint Jean 15: 16).

**Pietas !**

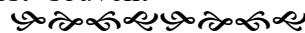
L'union intime avec le Seigneur. « Je ne vous laisserai pas orphelins, Je viendrai vers vous...vous reconnaîtrez que Je suis en Mon Père et Vous en Moi et Moi en Vous... » (in Saint Jean 14: 18). Nous savons que le Seigneur refera nos forces chaque fois que nous irons à Lui. Intimité profonde, où que nous soyons et quoi que nous fassions. Prière de contemplation, pour nous laisser lentement imprégner de Sa Présence et nous laisser transfigurer. Prière ! le temps passé avec le Bon Dieu n'est jamais du temps perdu. Ne pas s'amuser à rogner des secondes par-ci ou par-là sur notre temps de prière ; garder le contact pour que le courant passe...

Être des hommes de prière. Les fidèles aiment savoir que leur prêtre prie ; ils aiment le voir prier ; par lui ils croiront à la prière.

Attitude de prière. Même dans les moments de détente, on doit sentir qu'il y a là l'homme de Dieu.

**ÊTRE DES ARTISANS D'UNITÉ**

Notre regard sur les autres...Quel est-il ? Est-ce avec des yeux d'homme ou avec un regard de lumière ? C'est pour avoir trop regardé avec des yeux d'homme que sont nées les dissensions, les révoltes, les ségrégations. L'œil de l'homme est souvent



trompé par la jalousie, l'orgueil, les intérêts, les passions.

La vision est déformée et le jugement faussé. Mais si ton cœur est pur, alors ton œil est lumière et tu pourras voir Dieu (6ème béatitude). Même si nous demeurons incompris et mal aimés, que l'amertume ne brise pas notre espérance. Notre fidélité à l'Église garantit notre foi et renforce notre charité. Diversité, car nous n'avons pas tous reçu la même formation, nous n'avons pas traversé les mêmes épreuves, nous n'avons pas été l'objet des mêmes grâces. Nous sommes tous différents non pour nous dresser les uns contre les autres, mais pour nous compléter et ainsi « faire entrer les fidèles dans les profondeurs des mystères de la foi ».

Soyons nous-mêmes fermes dans une Foi profonde, mais sans agressivité ; accueillants, sans bassesse ni complicité ; aux écoutes, sans compromission, tournés vers l'avenir, sans renier le passé.

Nous devons avoir le souci d'être, là où nous œuvrons, de véritables artisans d'unité. Des vocations nombreuses jaillissent aujourd'hui. Ayons à cœur de leur donner l'exemple d'une communauté forte et fidèle. Qu'au milieu des dissensions qui troublent l'Église, ils comprennent qu'il y a de la place pour eux dans la stabilité et la continuité, loin du doute et de l'erreur.

Que cette année soit pour tous une année de confiance retrouvée pour tous ceux qui ont marché dans la nuit. Et que la joie soit en vos cœurs, la vraie Joie, celle que donne Jésus au soir du Jeudi Saint « votre cœur sera dans la joie, et votre joie, nul ne vous l'enlèvera » (in Saint Jean 16: 22).

Invoquons ensemble la Vierge Marie, Mère des douleurs et cause de notre joie, qu'elle nous garde en son amour dans la fidélité et la charité.*

Monographie
de la
Cathédrale
de Chartres
Atlas (1867)



Vitrail
de la vie de
Jésus-Christ
Les apôtres
suivant le
Christ
Chromo-
lithographie.

SPIRITUALITÉ**LA GENÈSE : LES ONZE PREMIERS CHAPITRES (2)***Abbé Robert Largier†*

Nous continuons cette exploration de la Genèse par l'Abbé Robert Largier. Dans le Bulletin n° 112 de septembre 2025, c'est à la Création par Dieu que la réunion de foi du 3 décembre 1973 était consacrée : création et vie heureuse de l'homme et de la femme et de l'ensemble de la nature dans le paradis terrestre : liberté, innocence, bonheur, paix (Genèse chapitres 1 et 2). Dans ce Bulletin, l'Abbé Largier entame le chapitre 3 et ses conséquences tragiques.

**LE BASCULEMENT VERS LE PÉCHÉ ORIGINEL**

Nous y voici.

Yahvé établit l'homme dans le jardin d'Éden pour le cultiver et le garder. Yahvé Dieu fit à l'homme ce commandement (2: 16-17) :

« Tu peux manger de tous les arbres du jardin. Mais quant à l'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu n'en mangeras pas, car le jour où tu en mangeras, tu mourras certainement ».

Dieu a confié toute la création à l'homme ; mais l'homme ne devient pas créateur pour autant. Il doit respecter l'ordre, le fonctionnement de la création divine. L'homme ne peut pas faire que ce qui est bien soit mal et que ce qui est mal soit bien. Pour se servir utilement, efficacement, avec succès et bonheur de la création, il faut en respecter les données. Tel est le sens de l'interdiction faite par Dieu à Adam. Ce n'est pas à toi de décider ce qui est bien et mal. Le bien et le mal sont fixés par Dieu Lui-même. Si tu utilises la création en la respectant, c'est bien. Si tu profanes la création, c'est mal. Tu te détruis toi-même si tu prétends utiliser la création contrairement aux lois de la création.

Jardin d'Eden et chute d'Adam et Ève

Jan Brueghel l'Ancien et Pierre Paul Rubens, vers 1615, Mauritshuis, Cabinet royal de peinture, La Haye



Rien n'est plus d'actualité à une époque où l'homme ne respecte plus aucune loi de la création : ni l'air, ni l'eau, ni la mer, ni le silence nécessaire à l'équilibre de l'homme, ni même la personne humaine. Car on ne respecte plus ni la vie, ni l'amour, ni la liberté, ni la vérité qui sont dus à une personne humaine image et ressemblance de Dieu.

Le péché d'Adam, et après lui le péché de l'homme, c'est précisément de refuser cet ordre établi par Dieu, de se révolter contre son état de créature et de prétendre fixer de sa propre initiative ce qui est bien et ce qui est mal, de se substituer à Dieu.

C'est bien exactement ce que le serpent suggère à la femme :

"Pas du tout, vous ne mourrez pas ! Mais Dieu sait que, le jour où vous mangerez le fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, vos yeux s'ouvriront et vous serez comme des dieux qui décident le bien et le mal » (3: 4-5).

Être comme des dieux. Ce fut le péché originel, le péché unique, le péché inouï, le péché irrémédiable, le péché dont Dieu veut nous sauver mais qui reste irréparable.

Car il ne s'agit pas là de désobéir à une quelconque ordonnance divine, mais de refuser Dieu Lui-même.

Tous les péchés seront pardonnés, dit Jésus, mais le péché contre l'Esprit Saint ne peut pas être pardonné (in Saint Matthieu 12: 31).

Dieu peut nous guérir de tout, mais Il ne peut plus rien quand nous refusons Dieu.

Ce péché de refuser Dieu nous ne le vivons pas seulement au niveau de notre vie individuelle, mais il se développe dans la société occidentale depuis les Cathares, la

Renaissance, la Réforme, le Rationalisme, la Révolution. Ce sont là des formes historiques du refus de Dieu.

Dans la logique de mort de la Révolution, nous en sommes maintenant au refus organisé de la vie, au mépris affiché de la vérité, à l'oppression sans

déguisement de la liberté, à la profanation publique de l'amour.

Avant le péché, Dieu a prévenu l'homme : si tu veux te faire dieu en te fabriquant toi-même ton bien et ton mal tu mourras certainement.



LES CONSÉQUENCES DU PÉCHÉ ORIGINEL

Après le péché, Dieu décrit à l'homme et à la femme les conséquences de leur péché :



1^{ÈRE} CONSÉQUENCE : DÉSORDRE ET CONFLIT

« Alors leurs yeux à tous deux s'ouvrirent, et ils connurent qu'ils étaient nus » (3: 7).

Et lorsque Dieu l'appelle, Adam répond : « J'ai eu peur parce que je suis nu et je me suis caché » (3: 10).

Pour s'être détourné de la loi harmonieuse de Dieu, l'homme et la femme se sont imposés une loi de désordre. Tournés vers Dieu, ils étaient en paix l'un avec l'autre. Détournés de Dieu, ils sont tourmentés l'un par l'autre.

Leur union à Dieu engendrait leur union mutuelle : « c'est la chair de ma chair ». Leur révolte envers Dieu engendre entre eux une dialectique : « L'homme répondit : c'est la femme que tu as mise auprès de moi qui m'a donné du fruit de l'arbre » (3: 12).



2^{ÈME} CONSÉQUENCE : PERTE DE L'INTIMITÉ AVEC DIEU

L'homme perd l'intimité avec Dieu. Il a peur de Dieu. Il se cache de Dieu.

Il n'y a pas plus grande tristesse que de se méfier de celui qui nous offre la vie ; c'est le type même du désespoir : ne même plus avoir confiance en Dieu.

L'homme qui rejette Dieu perd ainsi toute raison de vivre. Et quand une société s'organise pour rejeter Dieu, elle se conduit elle-même à la ruine.



3^{ÈME} CONSÉQUENCE : POUR LA FEMME

Pour la femme :

« Tu enfanteras dans la douleur » (16).



L'Expulsion d'Adam et Eve, Le Dominiquin, Chatsworth House, Derbyshire

4^{ÈME} CONSÉQUENCE : POUR L'HOMME

Pour l'homme :

« Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage » (19).

La vie de la femme et de l'homme sont appesanties parce que plus rien ne fonctionne normalement dans une création qui subit la loi de l'homme au lieu d'être conduite par la loi de Dieu.



5^{ÈME} CONSÉQUENCE : LA MORT TERRESTRE

« Tu retourneras au sol dont tu as été tiré. Car tu es poussière et tu retourneras en poussière » (*ibid.*)

C'est la mort.

Dieu ne veut plus qu'il mange l'arbre de la vie. Il le lui permettait tant qu'il vivait dans le jardin du Paradis. Mais c'est maintenant fini : l'homme doit porter les conséquences de sa condition de créature qui fait de lui un être limité et mortel. L'immortalité d'Adam et Ève avant leur révolte était une gratuité qui découlait de leur intimité avec Dieu. Ce don gratuit n'a plus de raison d'être pour celui qui refuse Dieu (21).



**6^{ÈME} CONSÉQUENCE :
LA VIOLENCE**

Caïn tue Abel (4: 8).

Et la violence s'installe chez les descendants de Cain, jusqu'à un nommé Lamech qui se vante de se venger 77 fois (4: 17-24).



**7^{ÈME} CONSÉQUENCE :
L'IMPIÉTÉ**

L'impiété des hommes.

De tous les descendants d'Adam par son troisième fils, nommé Seth, un seul est fidèle à Dieu :

« Hénoc. Il marcha avec Dieu, puis il disparut parce que Dieu l'enleva » (5: 21-24).

L'apôtre Jude, dans sa brève épître, cite Hénoc pour condamner l'impiété de ceux qui ont été infidèles à la foi (14-15).



**8^{ÈME} CONSÉQUENCE :
LA LIMITATION DE LA VIE TERRESTRE**

La conduite des hommes décide Dieu à réduire leur séjour sur la terre à 120 ans. Une longue vie était, pour les patriarches, le signe de la bénédiction divine.



Les pécheurs suscitent la malédiction et leurs années de vie diminuent.

Pour comprendre ce point, il faut savoir que les patriarches et tout le peuple juif après eux n'attendaient aucun jugement dans l'au-delà. C'est seulement une centaine d'années avant Jésus que, sous l'influence des Grecs, certains Juifs pieux se mirent à croire à l'immortalité de l'âme. Dans la Bible, on présente comme un fait extraordinaire au temps de Judas Macchabée le fait d'offrir un sacrifice pour des défunts : c'était pour des soldats tués à la guerre.

Mais à l'époque des patriarches, les croyants attendaient de Dieu la récompense de leurs mérites dans une vie longue et heureuse ici-bas.

C'est tout le problème du livre de Job. Ses amis l'accusent de s'être mal conduit puisqu'il est malheureux. Pour ne pas en faire un livre scandaleux et ne pas mépriser la justice de Dieu, on termine le livre de Job en le rétablissant dans tous ses biens, car c'était un juste. Et il était scandaleux, pour la justice de Dieu, qu'un Juste soit malheureux.

Pensez encore à la question des Apôtres à propos de l'aveugle-né :

« Qui a péché ? Lui ou ses parents ? » (in Saint Jean 9: 2).

Tels étaient la mentalité et l'état de la connaissance des patriarches.



**9^{ÈME} CONSÉQUENCE :
LE DÉLUGE**

« Yahvé vit que la méchanceté de l'homme était grande sur la terre et que son cœur ne formait que de mauvais desseins à longueur de journée.

Yahvé Se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre et Il S'affligea dans Son cœur.

Et Yahvé dit : Je vais effacer de la surface du sol les hommes que J'ai créés... car Je Me repens de les avoir faits » (5: 5-7).

Il faut rapprocher cette parole du refrain qui scandait les strophes de la création, au premier chapitre :

« Dieu vit que cela était bon ».

*Le Corps d'Abel découvert par Adam et Ève
William Blake, v. 1825*

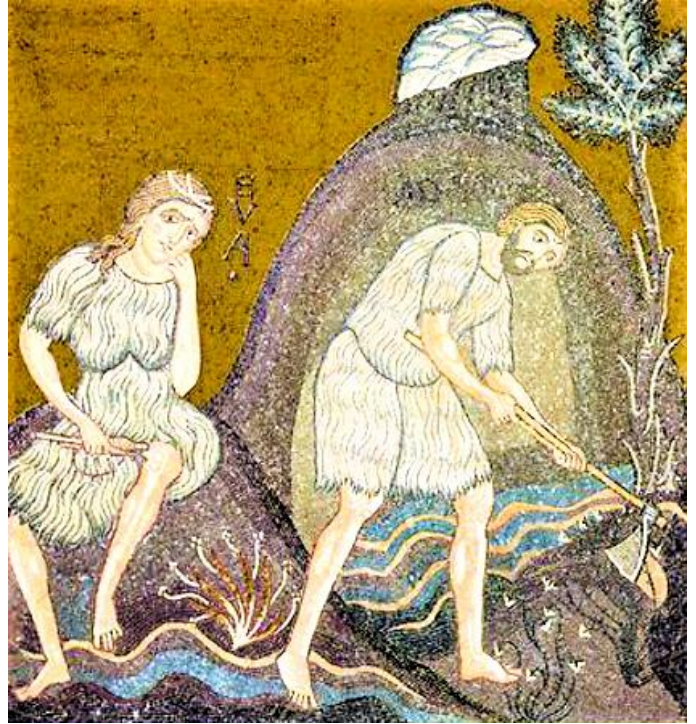
Voilà le résultat du péché des hommes : du Paradis terrestre à la destruction totale - c'est le sens du péché originel.

L'homme qui se sépare de Dieu par son péché ne peut pas progresser.

De péché en péché, la vie des hommes est une régression :

- * La concupiscence
- * L'éloignement de Dieu
- * Le poids de la maternité
- * La lourdeur du travail
- * La mort
- * Le meurtre
- * L'impiété
- * La brièveté de la vie
- * Le déluge

Le salut de l'humanité n'est plus assuré par le fonctionnement normal de la Création, mais par une intervention de Dieu - ce que nous appellerons un sauveur.



Paradis perdu, Adam et Eve au travail, Cathédrale de Monreale, Sicile



LES INTERVENTIONS DE DIEU

Dans le cas du déluge, c'est à Noé que Dieu assure la vie avec ses fils, sa femme et les femmes de ses fils ; ainsi qu'à un couple de chaque espèce d'oiseaux et de bêtes (7: 1-3).

Après le déluge recommence un monde nouveau. Dieu réitère Son ordre créateur aux animaux et aux fils de Noé :

« **Soyez féconds, multipliez, emplissez la terre** » (9: 1, 7).

Dieu rappelle le respect de la vie et l'interdiction de verser le sang de l'homme :

« **car à l'image de Dieu l'homme a été fait** » (9: 8).

Dieu promet qu'il n'y aura plus de déluge et l'arc-en-ciel apparaît comme le signe de l'alliance que Dieu conclut avec Noé et toute chair qui est sur la terre (9: 12-16).



Et pourtant, cette nouvelle génération d'hommes, à son tour, va se séparer de Dieu :

« **Bâtissons une ville et une tour dont le sommet pénètre dans les cieux** » (11: 4).

Dieu confondit la prétention des hommes de s'unir contre Dieu.

« **Yahvé les dispersa sur toute la surface de la terre et ils laissèrent la ville inachevée. Aussi la**

nomma-t-on Babel car c'est là que Dieu confondit le langage de tous les habitants de la terre et c'est de là qu'Il les dispersa sur toute la face de la terre » (11: 8-9).



Et cette fois encore il faut trouver un remède à cette confusion des hommes dispersés et séparés sur la terre ; et ce remède n'est pas du pouvoir des humains. Encore une fois Dieu va venir sauver - et le commencement de ce salut c'est Abraham.

Le processus de désagrégation causé par le péché est stoppé par une intervention divine, c'est tout le sens de l'histoire de l'humanité et très exactement l'histoire du peuple de Dieu avant et après Jésus-Christ.

Qu'il s'agisse de l'histoire du peuple d'Israël ou de l'histoire de l'Église, elles reproduisent périodiquement le cheminement du paradis au déluge, comme celui de l'arc-en-ciel à la tour de Babel.

Les progrès matériels que peut faire l'humanité ne changent rien à la désagrégation de la qualité de la vie.

Pour que l'humanité subsiste, il faut des sauveurs : c'est le rôle qu'ont joué pour Israël, après Noé et Abraham, des hommes comme Moïse, Josué, les Juges, les rois, les prophètes. Jusqu'au

moment où Dieu Lui-même S'est fait définitivement Sauveur en Jésus-Christ, Son Fils.

Mais ce salut réalisé par le Christ dans une nouvelle Alliance entre Dieu et les hommes a besoin, tout au long de l'histoire de l'Église, d'être porté par des intermédiaires qui jouent aussi le rôle de sauveurs dans un temps où le péché conduit à nouveau les hommes à la catastrophe.

C'est ce que furent

- * saint Hilaire et saint Athanase, au IV^{ème} siècle, pendant l'hérésie arienne,
- * saint Martin, pour reconverter les hommes après l'arianisme,
- * sainte Geneviève, devant les barbares,
- * saint François d'Assise et sainte Claire et saint Dominique au temps des Cathares,
- * sainte Catherine de Sienne au début du grand schisme
- * et Sainte Jeanne d'Arc à la fin du grand schisme
- * saint François de Sales et saint François Régis après le schisme protestant,
- * saint Vincent de Paul après le Concile de Trente
- * saint Jean Marie Vianney après la Révolution,



pour ne citer que quelques exemples qui me viennent spontanément à l'esprit. Et je pense encore à ces Saints de l'Église de l'Est qui, [après la fin de la seconde guerre mondiale, ont payé] de leur martyre notre reniement occidental.



Ces onze premiers chapitres de la Genèse ne sont pas un écrit périmé.

La création merveilleuse de Dieu avec ses lois et son ordre, le péché des hommes et ses conséquences de malheur, la miséricorde et le salut de Dieu : ce sont là des lumières pour aujourd'hui.



« Je mettrai une hostilité entre toi et la femme
entre ton lignage et le sien.
Elle t'écrasera la tête et tu l'atteindras au talon » (3: 15).

Dieu veuille que nous sachions voir ces lumières pour que nos personnes, si elles ne peuvent éviter les conséquences du péché, ne se privent jamais du salut que la miséricorde divine nous offre sans cesse par Jésus-Christ.*

À propos du site **UNITÉ**

<https://unite-asso.com>

Le site **UNITÉ**
en sommeil depuis trop longtemps
a été réveillé par un membre de l'association
qui l'a remis en activité

Vous y trouverez les anciennes rubriques

Parmi les nouveautés :
Les Bulletins en PDF depuis le numéro 100 sont accessibles à tous
ce qui leur donne une audience élargie
et permet à ceux qui le souhaitent de consulter les articles



ACTUALITÉ

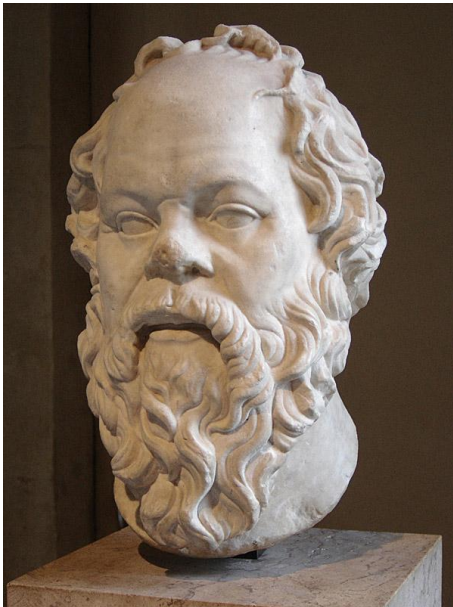
« L'AIDE À MOURIR » COMBAT POUR LA VIE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Marie-Thérèse Avon-Soletti

L'année dernière, la loi sur « l'aide à mourir » a été votée en première lecture par l'assemblée nationale. À cette occasion, j'avais écrit deux articles pour en dénoncer le caractère à la fois néfaste et pervers, dans le Bulletin n°110 de mars 2025 (pages 11-13) et dans le Bulletin n°111 de juin 2025 (pages 5-9). La loi instaurant la mort étant revenue pour être soumise au vote des assemblées, j'ai participé sur les réseaux sociaux au combat pour tenter d'ouvrir les yeux de nos contemporains. Sur Facebook et sur LinkedIn, j'ai fait paraître des publications, et j'ai également répondu dans des commentaires à des affirmations qui prouvaient la méconnaissance en toute bonne foi d'internautes divers. Ces écrits ont été rassemblés dans un article en quatre parties pour en faire ressortir la synthèse. En réalité, seul le retour à la doctrine de droit naturel pourra permettre de combattre la puissance de cette volonté de mort. Mais, la mort ne suffit pas. Il faut qu'elle soit accompagnée de la soumission puisque le délit d'entrave ajoute la prétention d'obliger des soignants à participer contre leur conscience à cet acte de mort. Le combat pour la liberté de conscience doit s'ensuivre. Avec elle, la lucidité également car la loi Claeys-Leonetti, si souvent brandie comme antidote, n'est pas exempte elle non plus d'ambiguïté. Enfin, à la doctrine, à la conscience, à la lucidité, doit s'ajouter le courage de résister et de combattre.

✠✠✠

SOCRATE, HIPPOCRATE ET LA DOCTRINE DE DROIT NATUREL LE COMBAT POUR LA VÉRITÉ ET LA VIE



Socrate, copie romaine d'un bronze de Lysippe

Faire connaître la doctrine de droit naturel devient une nécessité dans un moment où les nouvelles idéologies, toujours changeantes sur la forme mais toujours aussi mortifères sur le fond envahissent la société et les esprits.

Le personnage central du courant de droit naturel est Socrate, philosophe grec du Vème siècle avant Jésus-Christ. Même s'il entre dans une lignée de philosophes, il devient le point central d'un courant, le courant de droit naturel socratique, qui enseigne que la vérité est au centre de tout être humain et de toute

citée si on veut parvenir au bien de la personne et de la cité, et que le moyen le plus sûr d'y parvenir est la loyauté.

Pour Socrate,
le centre : la vérité,
le moyen : la loyauté.

À ces deux conditions, **le but sera le bien.**

Voilà ce qu'enseigne Socrate tout au long de sa vie. Il sera condamné à mort en grande partie pour cet amour de la vérité qui le mettait nécessairement en opposition avec les sophistes, les démagogues de son temps, pour lesquels le but recherché était la domination de la cité par le moyen de la manipulation des foules, le centre étant la satisfaction de leur volonté personnelle.

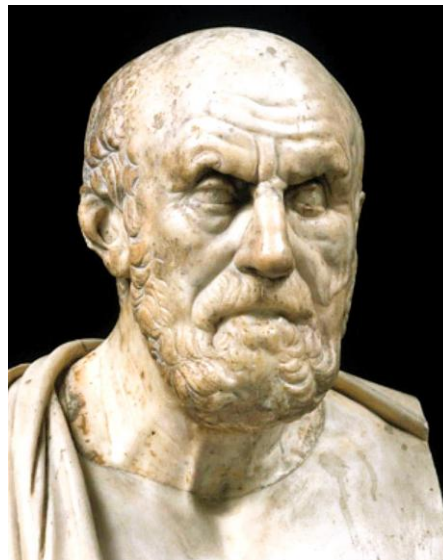
Pour les sophistes,
le centre : la volonté de l'homme,
le moyen : le mensonge,
le but : la domination.

Depuis toujours, ces deux courants coexistent et se heurtent, avec bien souvent une victoire des sophistes. Pourtant, les plus belles périodes de la vie des hommes dépendent de cet attachement d'une minorité à ce courant de droit naturel. Un des exemples les plus flagrants est celui d'Hippocrate qui suit le courant de droit naturel et le développe dans l'espace puis dans le temps par le serment qu'il demande de prononcer à tous les docteurs qui

suivent son principe de combat exclusif pour la vie : le serment d'Hippocrate.

Un docteur est fait pour soigner, soulager, aider, et, quand il le peut, guérir. Mais, en aucune façon, il ne doit nuire à son patient ou à ceux qui l'entourent. Très combattu à son époque par tous ceux qui s'intéressaient plus à leur profit personnel qu'au bien du patient, Hippocrate résiste et forme une école qui exige de chaque médecin la promesse de tenir bon dans le combat pour la vie contre la mort, école de pensée qui se pérennisera, malgré quelques éclipses, jusqu'au dernier tiers du XXème siècle parmi les médecins de la civilisation grecque, de la chrétienté puis du monde entier.

La guerre entre le courant socratique et les sophistes se poursuivant de nos jours, c'est ce serment qui est aussi féroce combat que l'a été Socrate en son temps. Quel que soit le nom donné à l'acte, le fait de demander à un médecin de mettre à mort un être vivant innocent, impose de trahir le serment d'Hippocrate et de renoncer à combattre exclusivement pour la vie. C'est ce combat de la vie contre la mort qui est l'enjeu de notre époque. Il ne faut pas s'y tromper, certains aiment la mort, surtout la mort des autres d'ailleurs, et cette volonté est tellement forte, soutenue par tellement de moyens, qu'elle est entrée dans la législation de pays toujours plus nombreux qui croient obéir à des motivations sociales ou sentimentales, mais qui en réalité, obéissent aux sophistes de notre époque, aux sophistes qui œuvrent à chaque époque.



Hippocrate, île de Cos 460 - Larissa (Thessalie) v. -377

Si les hommes n'ont plus le courage de vivre en cas de difficultés même majeures, ils n'auront plus le courage, ni de s'entraider, ni de se perpétuer, ni de créer. Car tout est lié en réalité, la mort des êtres humains mais aussi des esprits et de la société.

Le combat pour le droit naturel est le combat de la vie contre la mort. Il faut tenir bon contre les tentations du désespoir, refuser de se laisser dominer par la volonté des hommes pour ne s'attacher qu'à la vérité car « **la vérité vous rendra libres** » révèle le Christ (in Saint Jean 8, 32). « **Je ne cherche que la vérité** » proclame Socrate, c'est un « **combat qui vaut ... tous les combats de ce bas monde** » (Platon Gorgias 526, d-e).



COMPASSION, VRAIMENT ?

Droit naturel et respect de la conscience ou volonté humaine et soumission de la conscience.

Les lois pour « l'aide à mourir » sont toutes soutenues par l'alibi de la « compassion » envers les gens qui souffrent et ne le veulent plus. Ce terme de compassion, si bien choisi, exprime un altruisme qui attire la sympathie. Mais, dans ce cas, pour quelle raison introduire dans la même loi « le délit d'entrave » qui interdit à toute personne de tenter de raisonner celui ou celle qui a choisi la mort, et qui impose à certaines personnes appartenant au milieu médical de participer à cette mort, soit par leur métier, soit parce qu'elles travaillent dans une résidence médicalisée ? Où est la compassion quand le simple fait de refuser de donner la mort, de parler à un être qui souffre comme c'est la mission des psychologues et des psychiatres, voire d'abriter dans un bâtiment médical un candidat au suicide assisté, conduit à la

prison ? Si les auteurs de ce genre de loi avait des intentions loyales, il seraient conséquents avec eux-mêmes. La compassion les anime, bien ! Mais alors, cette même compassion doit s'exercer à l'égard de tous. Si des personnes aspirent à être tuées, que les personnes qui aspirent à protéger la vie bénéficient de la même liberté. Dans ces conditions, on pourrait encore s'y laisser prendre.

Mais, le fait de contraindre des personnes à faire un geste létal contre leur conscience sur une personne innocente prouve que l'intention est tyrannique. Ils savent très bien ce qu'ils font.

Car, pour quelle raison ne pas respecter le choix des soignants, en l'occurrence des pharmaciens, de ne pas vouloir donner la mort ? Pourquoi réclamer la liberté pour les uns et l'empêcher pour les autres ? Le délit d'entrave prouve que les promoteurs de

cette loi n'ont pas pour fin la compassion, ni même la liberté, mais la volonté de se débarrasser des plus fragiles au prix même de la liberté de conscience de ceux dont la mission est de soigner.



En fait, c'est toujours le même processus. Une minorité exige plus de liberté pour elle-même. Et cette liberté donnée à quelques-uns devient vite une obligation pour tous sous peine de forte amende et même de prison (deux ans aux dernières nouvelles).

Je suis étonnée de constater que bien peu de personne soulèvent ce problème fondamental qui fait ressortir le caractère inhumain de cette loi : le fait de forcer un être humain qui le refuse à tuer un être innocent ou à participer à sa mort.

Mais, de quel pouvoir bénéficient ceux qui sont élus pour imposer un tel acte contre-nature à des citoyens qui sont leurs égaux, cependant, d'après la loi générale ? Ils ont non seulement le droit de vie et de mort, mais aussi le droit d'imposer de tuer un être innocent à des soignants, à ceux dont le métier justement est de se battre pour la vie.

Mais, d'où vient ce droit ? Qui le leur a donné ? Qui sont ces gens pour disposer ainsi non seulement de la vie mais aussi de la conscience des êtres humains ?

Faut-il en arriver à la célèbre parole « j'ai obéi aux ordres » qui servait d'excuse à ceux qui obéissaient, en effet, aux ordres inhumains qu'on leur donnait ?

Appartenant à la génération de la deuxième moitié du XXème siècle, j'ai vécu, heureusement, à

une époque où ce genre de paroles était rejeté avec horreur. La conscience, alors, surpassait la loi humaine.

La doctrine de droit naturel, même si son nom restait méconnu, habitait bien des esprits alors. Le domaine du pouvoir humain ne pouvait dépasser la frontière de la cité sans se voir opposer une résistance. Il ne pouvait franchir les limites qui protègent la conscience de l'homme.

Une loi peut être légale, votée selon la procédure, et non légitime. Seule la doctrine de droit naturel l'affirme parce qu'elle fait reposer la loi sur la justice et la vérité. Pour cette raison, aucune loi ne peut être supérieure à la conscience de l'homme, aucun vote ne peut permettre à un élu de forcer un être humain à tuer ou à participer à la mort voulue d'un autre être humain innocent. Il y a là la présence d'un sadisme qui ne peut être toléré dans aucun pays civilisé.

Tout le problème de notre époque vient du fait que le droit naturel n'est plus connu. Nous vivons sous l'idéologie de la loi sans savoir qu'il est possible de s'en libérer. Quand on est entré dans l'idéologie de la loi, la légalité seule suffit, la procédure suffit, et non la primauté due à la justice. Les lois des grandes idéologies du XXème siècle étaient toutes légales, qu'il s'agisse du fascisme, du nazisme ou du marxisme. Au contraire, dans la doctrine de droit naturel, une loi injuste n'est pas une loi. Aucune obéissance ne lui est due. Espérons que la majorité des soignants choisira de suivre le serment d'Hippocrate en dépit des conséquences.



LES OMBRES DE LA LOI CLAEYS-LEONETTI



RAPPEL

Code de la santé publique :
Après l'article L. 1110-5, il est inséré un article L. 1110-5-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 1110-5-1.-Les actes mentionnés à l'article L. 1110-5 ne doivent pas être mis en œuvre ou poursuivis lorsqu'ils résultent d'une obstination déraisonnable. Lorsqu'ils apparaissent inutiles, disproportionnés ou lorsqu'ils n'ont d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie, ils peuvent être suspendus ou ne pas être entrepris, conformément à la volonté du patient et, si ce dernier est hors d'état d'exprimer sa volonté, à l'issue d'une procédure collégiale définie par voie réglementaire.

Saint Vincent de Paul, Simon François de Tours
(1606-1671) 1650

« La nutrition et l'hydratation artificielles constituent des traitements qui peuvent être arrêtés conformément au premier alinéa du présent article.

« Lorsque les actes mentionnés aux deux premiers alinéas du présent article sont suspendus ou ne sont pas entrepris, le médecin sauvegarde la dignité du mourant et assure la qualité de sa vie en dispensant les soins palliatifs mentionnés à l'article L. 1110-10. »



Une parenthèse se révèle nécessaire dans ce débat. Des personnes qui font un excellent plaidoyer contre cette proposition de loi sur l'euthanasie approuvent et même recommandent la loi Claeys-Leonetti de 2016 comme étant parfaite pour résoudre le problème de la fin de vie par la sédation profonde et continue. Les réseaux sociaux sont le réceptacle d'une véritable promotion de cette loi censée résoudre tous les problèmes.

Or, cette loi contient dans son article 2 au deuxième alinéa : **« La nutrition et l'hydratation artificielles constituent des traitements qui peuvent être arrêtés conformément au premier alinéa du présent article »**. Et dans le premier alinéa, sont considérés comme « une obstination déraisonnable », les actes qui « apparaissent inutiles, disproportionnés ou lorsqu'ils n'ont d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie ». Dans ces conditions, « ils peuvent être suspendus ou ne pas être entrepris ». Cet article qui avait suscité de nombreuses controverses à l'époque où la loi a été votée, est toujours présent et implique que les docteurs peuvent arrêter l'alimentation et l'hydratation du patient. Et pourtant, aucun des cas prévus ne semble correspondre à la faculté d'interrompre ces « traitements ». Le fait de boire ne saurait être considéré comme un acte inutile, ni disproportionné, ni maintenir la vie de façon artificielle. Au contraire, rien n'est plus naturel que d'être hydraté parce que c'est un besoin vital pour la personne.

D'autant plus que plusieurs témoignages confirment une durée de vie pouvant aller jusqu'à dix jours après l'arrêt de l'hydratation et de la nutrition. Dans les commentaires sur les réseaux sociaux, les langues commencent à se délier. Plusieurs personnes attestent qu'un de leur parent ou autre personne sont restés dix jours sans boire et les témoignages concordent. Ces témoins ne souhaitent à personne d'assister à une telle fin. Certains parlent de personnes « deséchées ». Leur récit correspond à la tragédie de Vincent Lambert qui a connu une agonie de neuf jours durant lesquels on l'entendait gémir alors qu'il n'avait besoin d'aucun moyen artificiel pour boire. Il



Bienheureuse Pauline Jaricot (1799-1862)

Fondatrice de l'Œuvre pontificale de la propagation de la foi et de la chaîne de prière en groupe dite du Rosaire Vivant
Photo Œuvres pontificales missionnaires de France

ne faut pas tomber dans le piège d'encenser une loi qui est mauvaise et qui a été combattue au moment de son vote, justement à cause de ce terme « traitement » inapproprié au sujet de besoins vitaux.

Bien sûr, des médecins retournent que l'article contient le terme « artificiel » et qu'une sonde gastrique ou une perfusion sont des soins. Mais, il convient de faire la différence entre le moyen technique et le besoin vital. La perfusion est un moyen technique qui peut convenir pour régler plusieurs problèmes. L'hydratation est un besoin vital qui peut être administré de plusieurs façons. Il ne faut pas jouer sur les mots. Non. L'hydratation, qu'elle soit naturelle ou artificielle, par le moyen d'une perfusion, n'est pas un « traitement ». C'est bien un besoin vital, un besoin nécessaire pour le confort d'un patient en train de mourir. Est-ce si terrible de donner à boire à un agonisant ? C'est pourtant ce qui se faisait dans toutes les civilisations car rien n'est pire que de mourir de soif. C'était le geste élémentaire de compassion.

On veut faire accepter une loi qui est mauvaise et dangereuse pour les malheureux qui y sont amenés afin de détourner d'une loi de mort qui prétend que « l'aide à mourir » est considérée comme un

« soin ». Mais, le soin ne peut être ni la mort, ni l'hydratation, ni l'alimentation. Le fait de donner la mort n'est pas un soin, c'est la suppression de la vie. Le fait de donner à boire n'est pas un soin, c'est un besoin vital de la personne. Quand une personne est prête de mourir, elle n'a plus faim, c'est vrai. En fait, c'est la nature qui prévient et non la volonté des hommes. Mais, il est inhumain de la priver de liquide, ce qui entraîne des douleurs atroces dans les deux jours qui viennent.

Un agonisant a en priorité besoin d'amour car il suffit bien souvent de lui tenir la main pour qu'il soit apaisé. Il a également besoin d'un maximum de confort, ce qui implique que son corps reçoive eau et nourriture selon ses besoins, plus les calmants nécessaires. Et il serait bon que les gens qui ont combattu cette loi à l'époque de son vote se fassent connaître pour **dire la vérité et réclamer la suppression de l'alinéa 2 de l'article 2.**

Encore une fois, cette loi Claeys-Leonetti ne répond pas aux critères d'humanité. En appelant « traitement » ce qui a trait à l'hydratation, elle a introduit des propos mensongers. Le fait de boire et de manger est un besoin vital, et non un soin qu'on peut interrompre selon la volonté des hommes, et qu'importe la façon d'hydrater le corps d'un patient. Il faut arrêter de croire que cette loi est un substitut à l'euthanasie et en faire la promotion. Elle fait sortir notre société de la civilisation aussi bien que celle qui se prépare aujourd'hui. Rien n'est pire que de mourir de soif. Toutes les civilisations le savent. Sauf notre société, hélas ! La loi Leonetti permet d'empêcher un agonisant d'être réellement hydraté et la loi sur l'euthanasie veut obliger des soignants à tuer des êtres innocents avec le délit d'en-trave. Vraiment, on se demande pour quelle raison tant de pauvres gens sont morts pour combattre les idéologies meurtrières du XXème siècle !



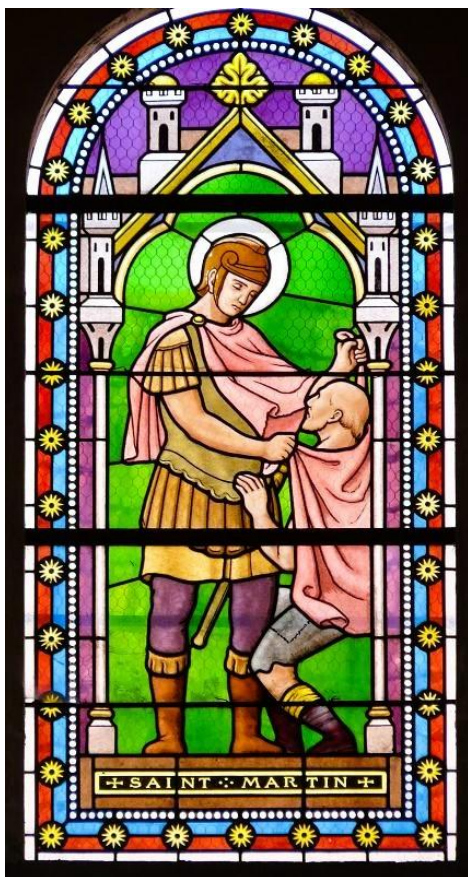
LA CONSTANCE DANS LE COURAGE, LE PLUS DUR !

Nous sommes dans une civilisation de la vie, une civilisation qui met tout en œuvre, pompiers, gendarmes, particuliers, pour sauver une seule personne prête à se suicider et l'empêcher de se donner la mort. Ce réflexe a bien une signification qui découle

de notre pensée commune selon laquelle la vie est le don le plus précieux. Toute personne, quel que soit son état de fortune ou de santé, possède ce don qui surpasse tout autre bien. C'est ce don de la vie qui confère sa dignité à la personne et nul au monde ne peut décider de l'ôter avant son terme naturel (à moins de protéger l'innocent), y compris la personne elle-même, sinon pour quelle raison empêcher quelqu'un de se suicider ?

Inciter une personne en souffrance à demander la mort et faire donner cette mort par des professionnels consiste à abattre tout l'édifice de notre civilisation, depuis le serment d'Hippocrate, qui, grâce à cette volonté de vivre ancrée dans les mentalités, a pu avancer dans la découverte des traitements médicaux, par exemple. Si on avait achevé les blessés comme cela se faisait à certaines époques, jamais la médecine ni la chirurgie n'auraient pu découvrir les moyens de soigner toujours mieux et d'opérer les progrès spectaculaires dont nous sommes tous témoins.

Les sénateurs ont bien dans un premier temps, le mercredi 21 janvier 2026, repoussé cette instauration de l'euthanasie en votant pour un texte de vie. Mais, ce geste de courage a été sans lendemain. Finalement, c'est le texte de mort déjà présenté à l'Assemblée Nationale l'année dernière et approuvé par elle qui est resté en l'état.



Saint Martin partage du manteau,
église Notre-Dame-de-l'Assomption, Cormatin, Saône et Loire



Saint Maximilien Kolbe (1894-1941)

Condamné à mourir de soif au camp d'Auschwitz, à la place d'un père de famille qu'il a remplacé volontairement,

La constance dans le courage, tel est le plus dur !

Tout le problème des Européens transparaît dans cette incapacité à tenir ferme dans une attitude de résistance. L'esprit de guerrier a été laminé depuis des décennies dans toute la population, et ne reste que, pour les uns, l'incapacité à se défendre et, pour les autres, la violence exacerbée par l'impunité. Plus la mollesse d'esprit se répand et devient l'attitude ordinaire et plus la violence augmente dans la société d'une façon qu'il devient impossible à cacher.

Et voilà maintenant que c'est la vie et la conscience des hommes innocents qui sont attaquées.

La vie de ceux qui sont faibles et à qui ne sera plus donné de soutien pour leur faire passer un cap difficile comme toute la législation le commandait jusqu'à maintenant.

La conscience des personnes qui refusent de tuer un homme innocent ou de participer à sa mort sous peine de prison, comme cela était leur mission jusqu'à maintenant.

Par cette loi d'une « aide à mourir », toute la civilisation bascule de la volonté de vie à une volonté de mort. Et cela n'est possible que parce que les instigateurs de ce genre de loi pensent que la société est mûre, que les citoyens sont sans défense devant des gens déterminés à imposer leurs idées de mort et d'oppression puisqu'ils veulent forcer des soignants qui le refusent à tuer des êtres innocents. C'est du dernier sadisme.



La seule solution consiste à retrouver un esprit de guerrier qui défend ce à quoi il croit au risque de sa vie, un esprit de soldat qui ne recule pas, un esprit de courage qui ne se contente pas d'un petit soubresaut mais qui reste ferme et ne cède pas devant la menace,

un esprit de résistance qui tient ferme dans le respect du « *non possumus* » « nous ne pouvons pas » (Actes 4: 20). La majorité des soignants a proclamé son refus d'une telle loi. Ce serait bien scandaleux que quelques centaines de députés qui n'auront pas à faire le geste létal imposent cet acte de mort sous peine de prison à ceux qui seront face à un être innocent qu'ils ont pour mission de soigner.

Et si cette loi de mort passe, il est essentiel qu'une résistance s'organise pour aider les soignants et tous ceux dans les familles qui seront poursuivis pour avoir voulu sauver une vie.

Car, il n'est pas question de se battre pour soi ou pour sa corporation, mais de se battre pour Dieu, pour la vérité dans la liberté des enfants de Dieu.

Ce n'est pas parce qu'un amendement a permis à certains soignants d'échapper au diktat qu'il faut arrêter de combattre. Toutes les personnes qui touchent au milieu médical doivent s'unir pour aider les pharmaciens et les autres professions concernées par le délit d'entrave.

Ce n'est pas parce qu'un établissement est religieux qu'il doit pouvoir échapper à cette volonté de mort. Ce sont tous les établissements sans exception accueillant des malades, des handicapés et des personnes âgées qui doivent pouvoir refuser un acte de mort forcé entre leurs murs.

Si tout le monde se bat en ordre dispersé, espérant être exempté et ne s'inquiétant pas des autres, le combat est perdu d'avance. Par démagogie, comme pour les infirmiers ou d'autres - afin de diviser pour mieux régner, un amendement dégagera certains privilégiés de ce piège du délit d'entrave. Mais, le principe restera en place et en sortira même plus fort puisque le peuple continuera d'être à la merci des autorités, seules habilitées à décider de la vie et de la mort des uns et de la conscience des autres.

C'est le principe même d'un délit d'entrave qu'il faut combattre et supprimer. Et pour cela il faut être unis, sans penser à soi, mais en pensant à tous. Se battre, non pour soi mais pour tous.

Ce n'est que dans l'unité visible et agissante qu'il sera alors possible de contrer cette loi de mort pour centrer tous ses efforts sur des soins destinés à protéger la vie et à considérer toute personne, quel que soit son état de santé, comme étant à l'image de Dieu. C'est le Christ qu'il faut reconnaître dans un être humain fragile afin de l'accompagner jusqu'au bout de son chemin terrestre avec amour et respect, ce qui implique la paix de l'esprit et le confort du

corps, autant que faire se peut. C'est le disciple d'Hippocrate qu'il faut reconnaître dans celui qui accompagne, celui en qui il est possible d'avoir toute confiance parce qu'il ne pense qu'au bien de ses patients, animé par l'esprit de vie : « *primum non nocere* » « en premier ne pas nuire ».

Combattre dans l'unité pour la vie ! Cet esprit de corps, cet esprit de combattant doit se réveiller dans nos pays épuisés par la propagande qui a pour

dessein d'anesthésier les consciences. Or, justement, la réaction des soignants, des universitaires, des juristes, des prêtres et de bien d'autres prouve que cette conscience est toujours bien éveillée. Bien sûr, ce ne sont pas des hommes de pouvoir. Mais qu'importe ! Retrouver la constance dans le courage, redevenir des guerriers pour retrouver le goût de l'honneur et de la vie.*



MÉDITATION

LE TEMPS DU CARÊME

Abbé Robert Largier †

Feuille paroissiale du 1^{er} mars 1987, n° 1215

La Parole de Dieu, qui nous est adressée ce dimanche, nous prépare à vivre le Carême...

Le Prophète Isaïe (49: 14-15) nous rappelle que nos rapports avec Dieu sont d'abord des rapports de confiance : Le Seigneur ne peut pas nous oublier, ni nous abandonner, pas plus qu'une femme ne peut oublier son enfant. Et quand bien même une mère pourrait oublier son enfant, « **Moi, dit le Seigneur, Je ne t'oublierai pas** ». « **Comme des nourrissons, Je vous porterai dans Mes bras, Je vous prendrai sur Mes genoux pour vous couvrir de caresses. Comme une mère caresse son enfant, Moi aussi Je vous consolerais** » (Isaïe 66, 12-14).

C'est dans cet esprit de confiance que nous allons aborder ce temps du Carême, non pas comme des esclaves apeurés, inquiets des jugements du Seigneur, mais comme des « **serviteurs du Christ, dépositaires de la Révélation divine** » (1^{ère} Corinthiens 4: 1-5).

Jésus précise qu'un serviteur ne peut pas servir deux maîtres, « **vous ne pouvez pas servir Dieu et les idoles** » (in Saint Matthieu 6: 24-34) Il faut que notre entrée en Carême soit l'occasion de débusquer les idoles que nous entretenons dans notre vie personnelle, dans notre vie civique ou notre vie de catholique.

Dans notre vie personnelle, ce temps de Carême sera l'occasion de faire la chasse à l'idole-orgueil, à l'idole-égoïsme et à tout ce qui porte atteinte à notre ressemblance avec Dieu, par un mauvais usage de notre liberté.

Dans notre vie civique, ce Carême sera l'occasion d'éliminer les idoles qu'on nous présente quotidiennement, comme indispensables à la vie en société : l'esprit de « révolution », qui apprend aux hommes à se passer de Dieu et à se haïr mutuellement. Les prétendus « droits de l'homme », qui ignorent le droit de Dieu et qui, de ce fait, protègent les malfaiteurs et laissent les honnêtes gens sans défense. La « fraternité » qui prétend s'adresser au monde entier et qui ignore les plus proches.

Notre vie chrétienne aussi, pendant ce Carême, a besoin de procéder à une grande évacuation de nos idoles.



Le Bon Pasteur, église Sainte Marguerite, Le Vésinet

« T O U T E S T G R Â C E »

Être chrétien, c'est croire à la Vie éternelle et pas seulement à la construction de ce monde.

Être chrétien, c'est rechercher la paix qu'apporte à nos cœurs la Vérité révélée par Dieu et non pas celle que proposent en vain les diplomaties mensongères du monde.

Être chrétien, c'est aspirer à la libération du péché et non pas d'abord à une libération politique.

Être chrétien, c'est ne pas mélanger César avec Dieu, les problèmes économiques ou sociaux avec les réalités surnaturelles, les media avec la Parole de Dieu.

Ce sont ces confusions qui éloignent les chrétiens de l'Église et fabriquent, par générations entières, des catholiques qui ne vivent plus de leur religion. Pendant ce Carême, nous chercherons d'abord le Royaume de Dieu, et si Dieu règne dans nos vies, nous aurons par surcroît ce qui nous est nécessaire chaque jour.

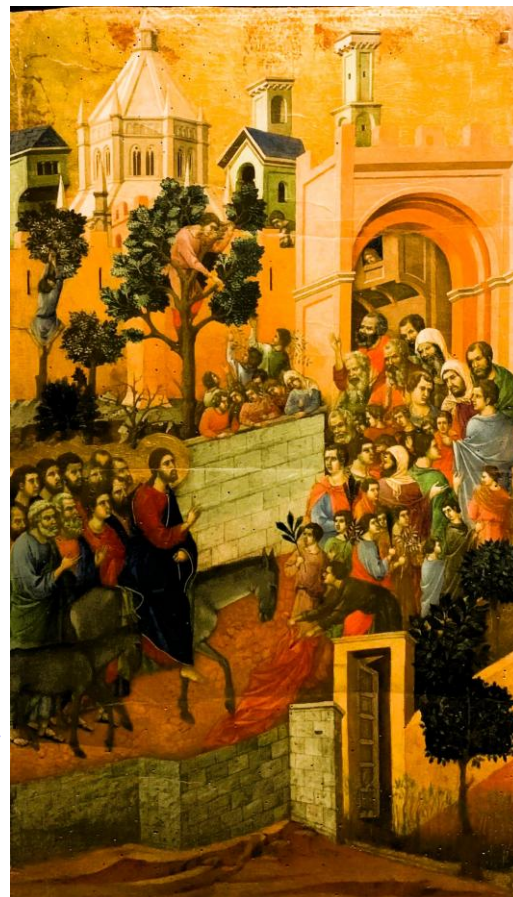
Entrée de Jésus à Jérusalem, Giotto chapelle Scrovegni, Padoue, détail



HISTOIRE DE L'ART BENEDICTUS QUI VENIT IN NOMINE DOMINI



Flevit super Illam, Il pleura sur elle
Enrique Simonet 1892, Musée du Prado
« Comme il approchait de la ville [Jérusalem], Jésus, en la voyant, pleura sur elle »
(in St Luc 19: 41)



Entrée de Jésus dans Jérusalem
Duccio di Buoninsegna
Museo dell'Opera Metropolitana del Duomo (Sienne)



Entrée du Christ à Jérusalem
Pietro Lorenzetti
1320, Assise

SOMMAIRE »

- page 1 - Guérison du serviteur du centurion : « Je ne suis pas digne »
- page 2 - Méditation : « *Ut unum sint* », Abbé Julien Bacon
- page 4 - Spiritualité : « La Genèse : les onze premiers chapitres (2) », Abbé Robert Largier
- page 8 - Site Unité : « Nouveau départ, rubriques anciennes et mise à disposition des Bulletins en PDF »
- page 9 - Actualité : « L'aide à mourir : combat pour la vie sur les réseaux sociaux », Marie-Thérèse Avon-Soletti
- page 15 - À l'écoute de l'Abbé Robert Largier : « Le temps du Carême »
- Page 16 - Histoire de l'art : « *Benedictus qui venit in nomine Domini* »